



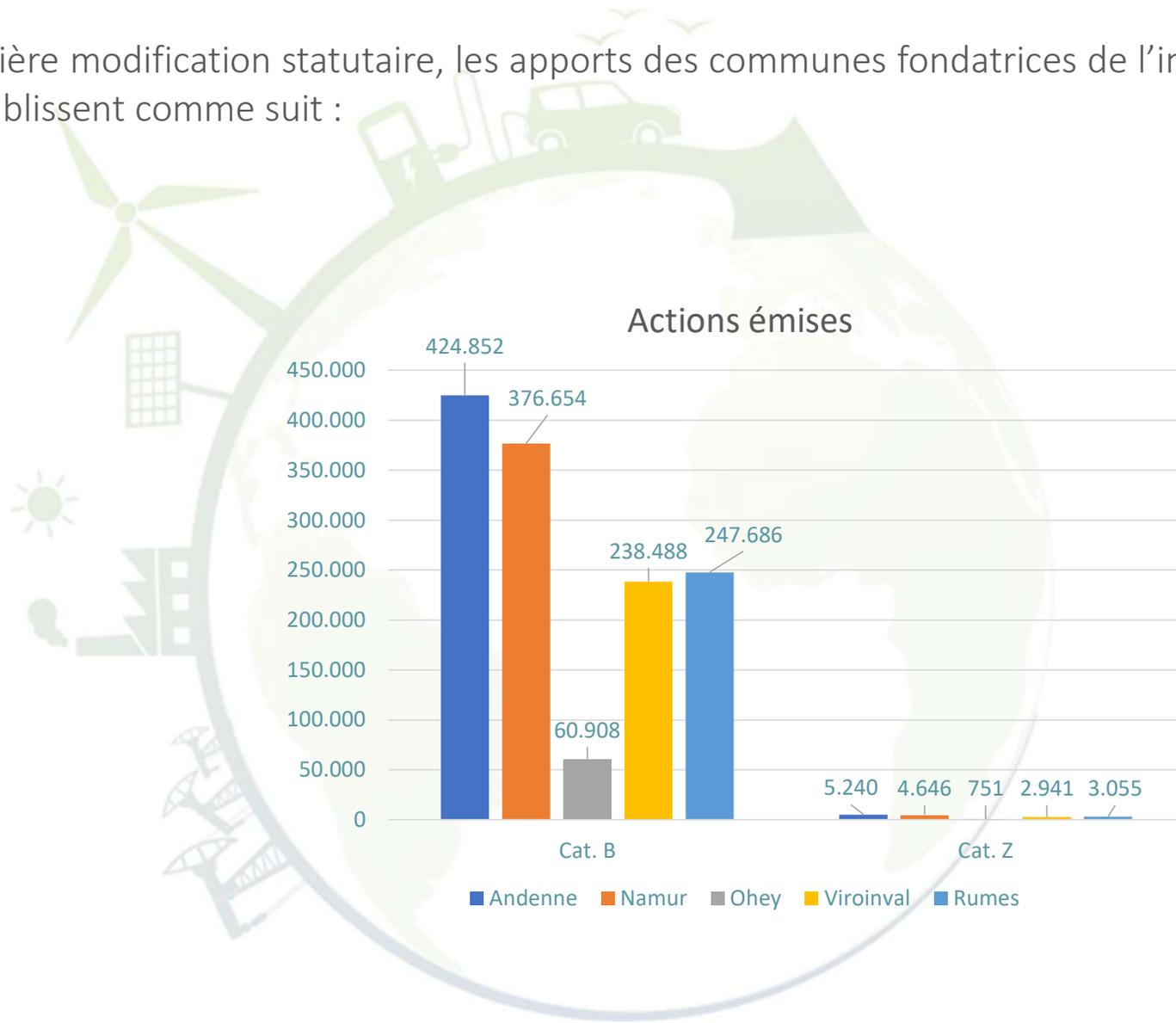
PLAN STRATÉGIQUE 2024-2026

1. Préambule

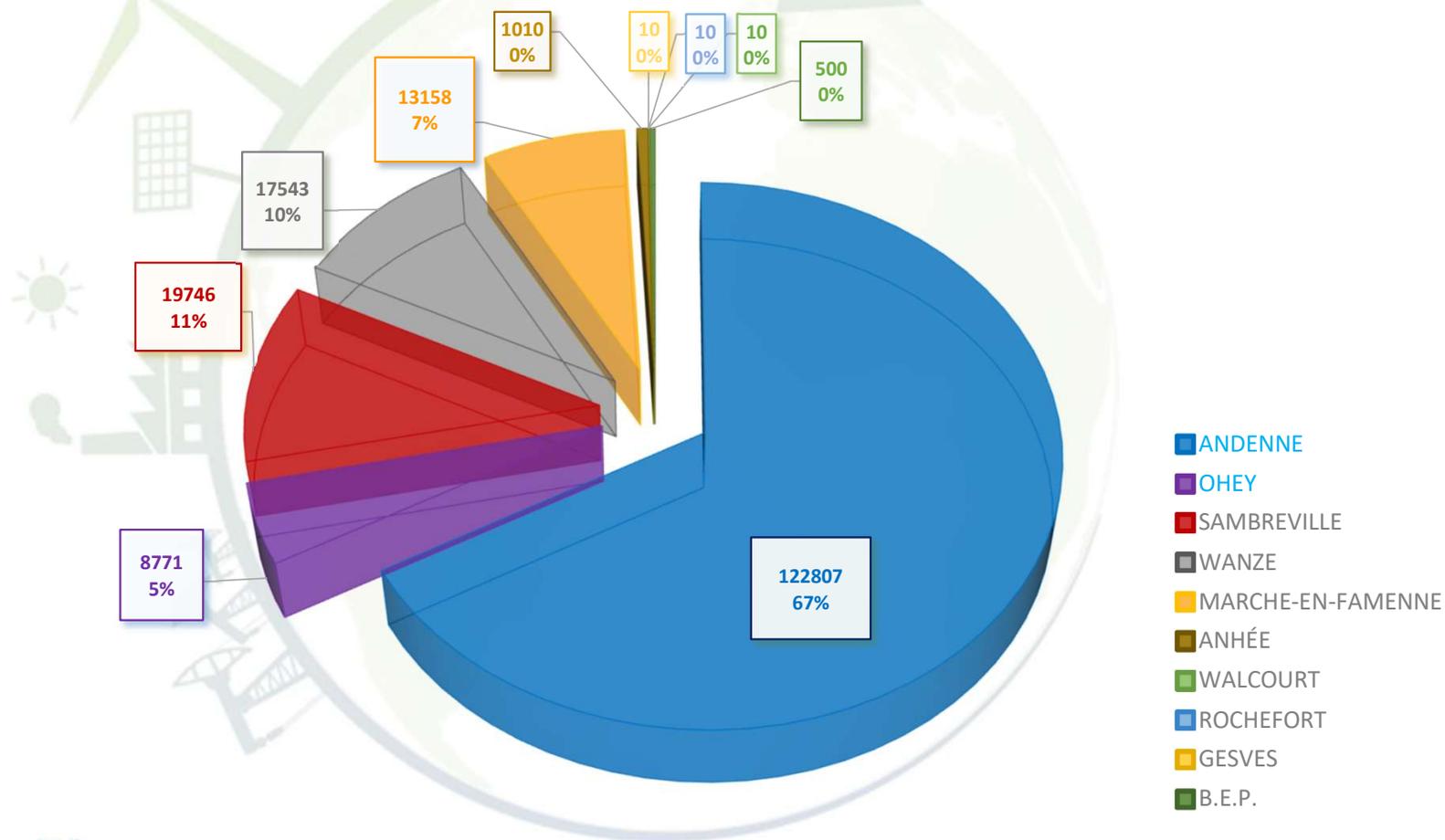
Consécutivement à la promulgation du décret du 11 mai 2018 modifiant le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, publié en date du 28 mai 2018, interdisant, désormais, aux GRDs de détenir des participations dans des entreprises liées directement ou indirectement à la production, à la fourniture et au stockage d'énergie (voyez l'article 8 du décret du 12 avril 2001 tel que modifié), l'Intercommunale Trans&Wall a été constituée le 11 décembre 2019 par les communes d'Andenne, Namur, Ohey, Rumes et Viroinval.



A la suite de la dernière modification statutaire, les apports des communes fondatrices de l'intercommunale « Trans&Wall » s'établissent comme suit :



Depuis sa création, Trans&Wall a vu entrer dans son capital de nouvelles communes et villes de Wallonie par la souscription d'Actions de classe « A » ainsi que le Bureau Economique de la Province de Namur.



(En bleu, les communes historiques membres de Trans&Wall)



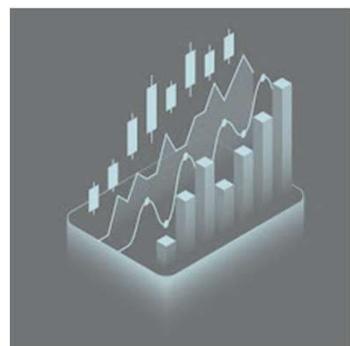
Dans le cadre de son objet social, la nouvelle société intercommunale « Trans&Wall » est habilitée à développer des outils de production, de stockage et de fourniture d'énergie, tels que des champs photovoltaïques ou autres projets éoliens ; outils qui sont à présent à disposition des communes qui y sont affiliées.

L'intercommunale a pour but de satisfaire les besoins de développement économique de ses actionnaires dans le domaine des énergies renouvelables à l'effet d'offrir aux communes et à leur population des alternatives énergétiques respectueuses de l'environnement et aptes à assurer la Transition écologique.

2. PROJETS

La politique poursuivie par TRANS&WALL s'articule sur plusieurs axes :

Le premier: administrer, gérer et valoriser les participations historiques et acquises par la suite dans les domaines de la production et de la fourniture d'énergie (participations SOCOFE) et transports d'énergie (participations PUBLI-T), et de répartir entre les actionnaires communaux le revenu de ces participations.





Le deuxième : La prise de participations dans la mise en œuvre d'éolienne(s) qui pourrait permettre d'alimenter une communauté d'énergie répartie sur plusieurs zonings.

Projets en cours:

1. Fernelmont (E42 – BEP Mécalys) : construction et exploitation de 2 éoliennes - permis libre de tout recours

2. Andenne : 2024 : Introduction d'un nouveau permis à la suite du recours au Conseil d'État du précédent

30/10/2024 : Réception de l'autorisation du permis

2025 : Finalisation du dossier de construction et construction des 2 éoliennes

2026 : Mise en service des éoliennes de Fernelmont

D'autres projets sont à l'étude et feront éventuellement parties de la future structure.



Le troisième : La prise de participations dans la mise en œuvre de champs photovoltaïques pouvant être mis en œuvre simultanément dans diverses communes wallonnes; les terrains des actionnaires pouvant être valorisés et apportés en nature.

Ze-Mo: Pour rappel, l'intercommunale Trans&Wall est l'actionnaire majoritaire de la société Ze-Mo à concurrence de 77,29%.

Vu l'importante concurrence dans le secteur de l'électro-mobilité, le 28 février 2022, le conseil d'administration de la société Ze-Mo a constaté que la société ne disposait pas des moyens humains et financiers nécessaires afin de pouvoir émerger face à ladite concurrence.

L'organe d'administration de Ze-Mo a décidé de convoquer une assemblée générale extraordinaire dont l'objet était la poursuite ou la cessation des activités de la société Ze-Mo.

Tenant compte de la décision du Conseil d'administration de Trans&Wall du 15 mars 2022 relative à l'approbation de la cession de sa participation dans la société Ze-Mo ou, à défaut de repreneur, de liquider la société de la manière la plus adaptée.

Un projet de cession de la branche d'activités « bornes de recharge pour véhicules électriques » ayant fait l'objet de mesures de mise en concurrence préalables a été approuvé.

Considérant que cette décision apparaît conforme à l'intérêt général et à l'intérêt financier des actionnaires de Ze-Mo ;

Le Conseil d'administration de Trans&Wall a émis un avis conforme favorable sur la décision du conseil d'administration de Ze-Mo du 14 décembre 2022, sur les principes contenus dans la lettre d'intention proposée par la société acquéreuse.

La branche d'activité a été cédée le 30 avril 2024. A la suite de ladite cession, le Conseil d'administration de la société Ze-Mo a décidé de lancer les opérations de liquidation.

Au moment de l'établissement du présent plan stratégique, la liquidation n'est pas encore effective.



3. PREVISIONS ET RESULTAT FINANCIER

Prévision et résultat financier		Réalisé	budget	budget	budget
		2023	2024	2025	2026
70	chiffres d'affaires				
74	autres produits d'exploitation	331,08	56.000,00	0,00	0,00
76	produits d'exploitation non récurrent				
70/76	ventes et prestations	331,08	0,00	0,00	0,00
60	approvisionnement marchandises				
61	services et biens divers	121.960,92	130.100,00	134.600,00	137.600,00
	Frais organe de gestion	40.332,73	42.000,00	43.500,00	44.500,00
	Informatique / téléphonie	22.204,35	25.000,00	26.000,00	27.000,00
	Divers (*)	51.323,84	55.000,00	57.000,00	58.000,00
	Location bureau	8.100,00	8.100,00	8.100,00	8.100,00
62	rémunérations (*)	138.431,45	140.000,00	145.000,00	148.000,00
63	amortissement	3.591,03	2.500,00	2.500,00	2.500,00
64	autres charges d'exploitations	13,70	0,00	0,00	0,00
60/64	couts des ventes et prestations	263.997,10	272.600,00	282.100,00	288.100,00
	resultat d'exploitation	-263.666,02	-272.600,00	-282.100,00	-288.100,00
75	produits financiers récurrents				
	Dividendes SOCOFE	481.000,00	494.000,00	691.000,00	709.000,00
	Dividendes PUBLI-T	81.709,29	120.000,00	0,00	0,00
	Dividendes Ethias&Co	546,00	600,60	660,00	720,00
	Produits immob. fin.	33.583,95	7.000,00	0,00	0,00
65	charges financières	6.216,22	57.000,00	56.000,00	55.000,00
66	charges d'exploitation non recurrentes				
	Réd. valeur sur imm. financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	resultat brut avant impots	326.957,00	284.400,00	352.900,00	365.900,00
67	Impôts sur le résultat				
	Précompte mobilier sur dividende	171.512,79	184.200,00	207.300,00	212.700,00
	Précompte mobilier sur placements	10.075,18			
	Excédents Impôts à récupérer estimés	-181.587,97	-184.200,00	-207.300,00	-212.700,00
	résultat net après impôts	326.957,00	284.400,00	352.900,00	365.900,00
Dette		2.243.687,97	1.999.342,88	1.750.244,57	1.500.307,19

(*) une indexation a été appliquée